

### *Edito*

L'élection du nouveau président de la république s'est déroulée en mai dernier. Monsieur Emmanuel MACRON a été élu et nous le félicitons et l'encourageons dans cette lourde responsabilité.

Mais après deux mois de mandat, les annonces faites ne font qu'inquiéter les élus locaux. Le sujet de la taxe d'habitation qui concerne directement les communes n'est pas une bonne nouvelle pour l'autonomie de celles-ci. Les économies demandées, ces dernières années ont déjà impacté directement le budget de Brénod.

La communauté de communes Haut-Bugey (CCHB) connaît les mêmes problématiques. C'est pourquoi elle nous propose une transformation en communauté d'agglomération. La CCHB serait le 2ème territoire de l'Ain après Bourg en Bresse à effectuer cette transformation. Une seule compétence obligatoire n'est pas exercée à ce jour celle de la politique de la ville. Les autres compétences sont déjà exercées et les conditions requises sont remplies. Cette transformation se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le rapprochement entre la CCHB et la communauté de communes du plateau d'Hauteville se poursuit. Une rencontre des élus a eu lieu le 12 juillet dernier. Cette journée a permis la visite de nombreux sites et équipements communautaires.

Le contrat de ruralité signé par la CCHB et la région AURA permet de bénéficier d'une relation privilégiée pour nos villages.

Les travaux engagés cette année sont commencés et listés ensuite. Ceux-ci ont pu bénéficier des demandes de subvention faites.

Le conseil d'école réuni en juillet a décidé à la majorité des membres présents le retour à l'école de 4 jours. Les horaires scolaires restent les mêmes. Le centre de loisirs sera ouvert.

Le bulletin que nous vous proposons est très complet. Je remercie l'équipe communication pour son implication autour d'Etienne RAVOT et de Sylvie.

Bonne lecture et bon été à tous.

Annie CARRIER  
Maire de Brénod

### **BUDGET COMMUNAL**

Le budget communal et les budgets annexes ne sont plus présentés dans le bulletin municipal. À compter de l'année 2017, la loi prévoit que toute commune disposant d'un site internet publie obligatoirement sur celui-ci une « *note de synthèse* » de ses budgets et comptes administratifs.

Vous pourrez désormais retrouver ces éléments sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.brenod.com/vie-municipale/budget-communal/>



Le détail des subventions communales accordées aux associations est présenté en page 7 de ce bulletin.

## LES TRAVAUX

**La toiture de l'aile sud de l'école** est restaurée pendant les vacances estivales. Les ardoises sont remplacées par de la tuile mécanique HP 10 ardoisée, les gouttières sont en inox et les bandeaux en bas de pente habillés de tôle laquée. Après consultation, le marché a été attribué à la SAS CARRIER Denis pour un montant total de 35 224,80 euros H.T. Cette opération a reçu le soutien de la Communauté de Communes Haut-Bugey, qui participe à hauteur de 20 % du montant H.T.

**L'appartement communal du 2<sup>ème</sup> étage de la Sivollière** est en cours de rénovation.

D'une surface de 120 m<sup>2</sup>, il sera séparé en deux logements (comme à l'origine). Les travaux de plâtrerie et peinture sont confiés à l'entreprise PESENTI PLATRERIE PEINTURE et l'électricité à l'entreprise BALLAND-JACQUET.

**Les travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments communaux** vont démarrer dès cet automne.

L'appel d'offres a permis de sélectionner les entreprises suivantes :

- ↳ VRD , gros-œuvre et carrelages : SAS DOMINGUEZ de Brénod ; 52 338,00 € H.T.
- ↳ plâtrerie-peinture : PONCET CONFORT DÉCOR de Châtillon en Michaille ; 13 983,63 € H.T.
- ↳ électricité : CM2E de Vieu d'Izenave ; 11 330,25 € H.T.
- ↳ chauffage, plomberie, sanitaire : SARL MONNIER d'Hauteville-Lompnès ; 12 450,10 € H.T.

Les lots menuiseries intérieures et extérieures sont en cours d'analyse et d'attribution.

**Mise en séparatif du réseau d'assainissement du quartier nord** :

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études AINTEGRA.

Le projet comprend :

- ↳ La pose d'un nouveau collecteur « eaux usées » Ø 200 mm sous le RD sur 280 ml de longueur ;
- ↳ La reprise séparative des 8 branchements particuliers ;
- ↳ Le curage du fossé latéral ;
- ↳ Les réfections de chaussée.

Après appel d'offres, les travaux ont été attribués à l'entreprise VINCENT TP de Champdor pour un montant de 115 750 € H.T.

Ils seront réalisés cet automne.

**Renforcement du réseau d'eau potable Place de l'église / Rue du Pavillon** :

Du fait de sa vétusté et de sa faible profondeur, le réseau actuel ne dessert plus de façon satisfaisante les riverains. Plusieurs d'entre eux ont été privés d'eau pendant des jours cet hiver en raison du gel !

La commune a sollicité le BET AINTEGRA pour l'étude du projet qui comprend :

- ↳ La pose d'une conduite principale en fonte DN 100 sur 190 ml de longueur ;
- ↳ La reprise de 13 branchements particuliers placés à l'extérieur des maisons dans des regards « hors gel » ;
- ↳ La réfection des chaussées.

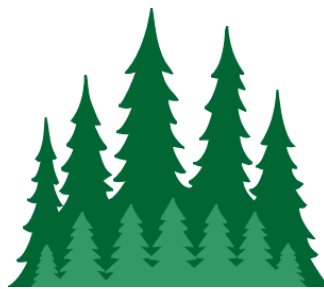
Les demandes d'aide financières sont en cours, l'appel d'offres sera lancé prochainement.

## EN FORÊT COMMUNALE DE BRÉNOT

Aux ventes de l'Office National des Forêts le 20 juin 2017 à Château-Gaillard, deux lots de bois sur pied étaient proposés :

L'un en parcelle 16, canton de CORNE LANSARD ; comprenant 356 m<sup>3</sup> de résineux et 85 m<sup>3</sup> de hêtres a été vendu à la Scierie DUCRET pour 17 378 €.

Le second en parcelles 33 & 34, canton de LA VATRAY, comprenant 434 m<sup>3</sup> de résineux, 43 m<sup>3</sup> de hêtres et 43 m<sup>3</sup> de feuillus divers a été vendu à la Scierie REYDELLET pour 16 952 €.



### UNE NOUVELLE CAMPAGNE D'AFFOUAGES VA DÉMARRER POUR 2018-2019

Les personnes intéressées sont invitées à venir s'inscrire auprès du Secrétariat de Mairie avant le 10 septembre 2017.

Comme précédemment, deux formules sont proposées aux affouagistes :

#### 1 - LOTS DE BOIS DÉLIVRÉS SUR PIED

Les candidats se verront attribuer un lot de 7 m<sup>3</sup> environ d'arbres « sur pied » ; pour lequel ils doivent s'engager à réaliser les travaux d'abattage, de débardage et d'évacuation des bois par leurs propres moyens.



**Pour cette formule il est donc nécessaire que les candidats évaluent eux-mêmes leurs capacités et leurs compétences et s'assurent de disposer des moyens matériels adaptés à l'exécution de ces travaux.**

Un cahier des charges sera remis à chaque adjudicataire, qui s'engagera par sa signature, à le respecter.

Le montant de la redevance est de 30 euros par lot. Les lots seront attribués par tirage au sort début octobre 2017. La date précise de ce tirage au sort sera communiquée en temps utile et personnellement à chaque candidat. Le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2019.

Les personnes n'ayant pas terminé leur lot de 2016-2017 avant le délai imparti, à savoir le 30 avril 2017, ne pourront pas faire acte de candidature pour cette nouvelle campagne.

#### 2 - LOTS DE BOIS EN GRUMES « BORD DE ROUTE »

Les bois seront abattus, façonnés et débardés par un bûcheron-débardeur professionnel. Les candidats se verront attribuer un lot de 7 m<sup>3</sup> environ de bois en grumes.

L'exploitation pourra avoir lieu à partir de l'automne 2017 et avant le 30 avril 2019 au plus tard. Les lots seront attribués par tirage au sort après l'exploitation.

Le montant définitif de la redevance sera communiqué aux bénéficiaires dès que le coût d'exploitation sera connu. Il n'excèdera pas 300 euros.

Il ne sera délivré qu'un seul lot par affouagiste.



# BILAN : LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

## EN QUELQUES CHIFFRES...

### Pour la période du 3 janvier au 17 février 2017 :

Le mardi : 31 enfants.

- Maternelles : Arts plastiques avec Ludovic BOULARD LE FUR & Corinne BALLETT-THOUBLE,
- CP : Jeux à gogo avec Catherine FERRIGNO,
- CE1/CE2 : Sophrologie / relaxation avec Oriane ORLANDINI,
- CM1/CM2 : Tableaux en carton plume avec Karyl LOCATELLI & Sandrine DELORME.

Le vendredi : 34 enfants.

- Maternelles/CP : Gym avec Véronique PERNOD & Corinne BALLETT-THOUBLE,
- CE1/CE2 : Activités libres avec Catherine FERRIGNO,
- CM1/CM2 : Jeux de société avec Laurent LANÇON & Karyl LOCATELLI.



### Pour la période du 6 mars au 14 avril 2017 :

Le mardi : 34 enfants.

- Maternelles : Activité « petites mains » avec Corinne BALLETT-THOUBLE,
- CP : Arts plastiques avec Ludovic BOULARD LE FUR & Catherine FERRIGNO,
- CE1/CE2 : Tableaux en sable coloré avec Karyl LOCATELLI,
- CM1/CM2 : Sophrologie / relaxation avec Oriane ORLANDINI.

Le vendredi : 35 enfants.

- Maternelles : Activités libres avec Corinne BALLETT-THOUBLE,
- CP/CE1/CE2 : Deux groupes avec des activités en alternance une semaine sur deux :
  - ▶ Mobiles printaniers avec Catherine FERRIGNO,
  - ▶ Jeux de cour avec Laurent LANÇON,
- CM1/CM2 : Marché des connaissances avec Karyl LOCATELLI.



### Pour la période du 2 mai au 7 juillet 2017 :

Le mardi : 31 enfants.

- Maternelles/CP : Sophrologie / relaxation avec Oriane ORLANDINI & Corinne BALLETT-THOUBLE,
- CE1/CE2/CM1/CM2 : Deux groupes avec des activités en alternance une semaine sur deux :
  - ▶ Travail au jardin potager avec Catherine FERRIGNO,
  - ▶ Fabrication d'un épouvantail avec Ludovic BOULARD LE FUR & Karyl LOCATELLI.

Le vendredi : 38 enfants.

- Maternelles : Activités de plein air avec Corinne BALLETT-THOUBLE,
- CP/CE1/CE2 : Activités de plein air avec Catherine FERRIGNO & Karyl LOCATELLI,
- CM1/CM2 :
  - ▶ Tir laser avec Pierre CESPEDES et Daniel GARDONI,
  - ▶ Escalade avec M. Laurent LANÇON.



## LA FÊTE DE L'ÉCOLE

Le samedi 1<sup>er</sup> juillet a eu lieu la fête de l'école sur les thèmes de la danse et des chants autour du monde. Malgré une météo capricieuse, les enfants ont présenté leur spectacle devant un public fidèle et attentif. Après une courte présentation par Solène BOUTEILLE, Directrice de l'école, le programme commença par les maternelles :

- ❖ « Donne-moi un cerceau » (danse),
- ❖ « Upside down » CE 2 - CM (danse),
- ❖ « Color song, rond tout rond et le clown » Maternelles (chant),
- ❖ « Il nous faut regarder » CP - CE 1 (chant de Jacques Brel),
- ❖ « Cowboy Madison » CE 2 - CM (danse),
- ❖ « Sketchs Partie 1 » CP - CE 1,
- ❖ « Bulfrog on a log » CE 2 - CM (danse),
- ❖ 3 petits moments musicaux : Accordéon, Guitare et Djembé,
- ❖ « Sketchs Partie 2 » CP - CE 1,
- ❖ « Galway Gathering » Country (danse) CE - CM,
- ❖ « Cheaptrills » de Sia CE 2 (danse).



Surprise pour le départ de « Maîtresse Valérie » sur la chanson remaniée de Soprano « Roule ».

Texte de fin et de remerciement par Tyban et Gabin clôturant ce spectacle, avant de passer au traditionnel repas organisé par le Sou des écoles et ses bénévoles.

Merci à toutes et tous de vous être déplacés si nombreux et à l'année prochaine.



## FRÉQUENTATION DU SERVICE PÔLE ENFANCE DE JANVIER À JUIN 2017

	Nombre d'enfants bénéficiaires	Total de prestations servies *
Garderie du matin et garderie du soir	37	576
Cantine	35	1 508
Centre de Loisirs durant les vacances de février et avril	21	84

\* nombre de journées x nombre d'enfants accueillis

## LE CENTRE DE LOISIRS DE BRÉNOD

Le centre de loisirs communal est ouvert cet été et accueille les enfants de Brénod et ses environs âgés de 4 à 12 ans de 8 h 00 à 18 h 30, dans les locaux de la garderie-cantine.

Les inscriptions sont possibles en journée ou demi-journée via notre logiciel informatique, se renseigner au secrétariat de Mairie pour l'accès à ce service.

Cet été, le centre de loisirs est ouvert **du 10 au 28 juillet** et **du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre**.

En juillet l'équipe d'animation a proposé le programme d'animation suivant :

➤ **du 10 au 13 juillet : À L'ABORDAGE DES VACANCES !!**



- ☞ Thème de la semaine : bien-être et détente, avec la participation d'**Andréa PULICI** (esthéticienne à Brénod) qui a initié les enfants aux massages et animé un atelier maquillage et pose de vernis.
- ☞ Sortie à Chanaz : croisière sur le lac du Bourget et baignade à Conjux en partenariat avec les enfants du centre de loisirs d'Hotonnes.

➤ **du 17 au 21 juillet : SPORTEZ VOUS BIEN !!**

- ☞ Tir à l'arc avec les enfants de l'Institut Médico-Educatif de Condamine la Doye.
- ☞ Rencontre intergénérationnelle à la MARPA, les enfants et les résidents ont participé à un atelier gym sous la houlette de **Valérie BONTEMPS**.
- ☞ Canôé-Kayak à la base nautique de Seyssel.



➤ **du 24 au 28 juillet : ON FAIT DES PIEDS ET DES MAINS !!**



- ☞ Après-midi à LUDISPACE (Ambérieu-en-Bugey).
- ☞ Atelier fabrication de bijoux au Musée du Peigne à Oyonnax.

**L'accueil des enfants continuera fin août :**

➤ **du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre : ON EN FAIT TOUT UN PLAT !!**

- ☞ Repas comme au « MAC DO » et baignade à Champdor.



Toutes ces activités ne peuvent avoir lieu qu'avec le soutien financier de l'association « LES P'TITS BERGNOLANDS » qui organise au cours de l'année différentes manifestations :

- ❖ VENTES À LA PUÉRICULTURE,
- ❖ MARCHÉ DE NOËL...

Contact : Mme Karyl LOCATELLI, responsable du centre de loisirs

Tél : 04 74 34 35 61 - mail : [petitsbergnolands@orange.fr](mailto:petitsbergnolands@orange.fr)

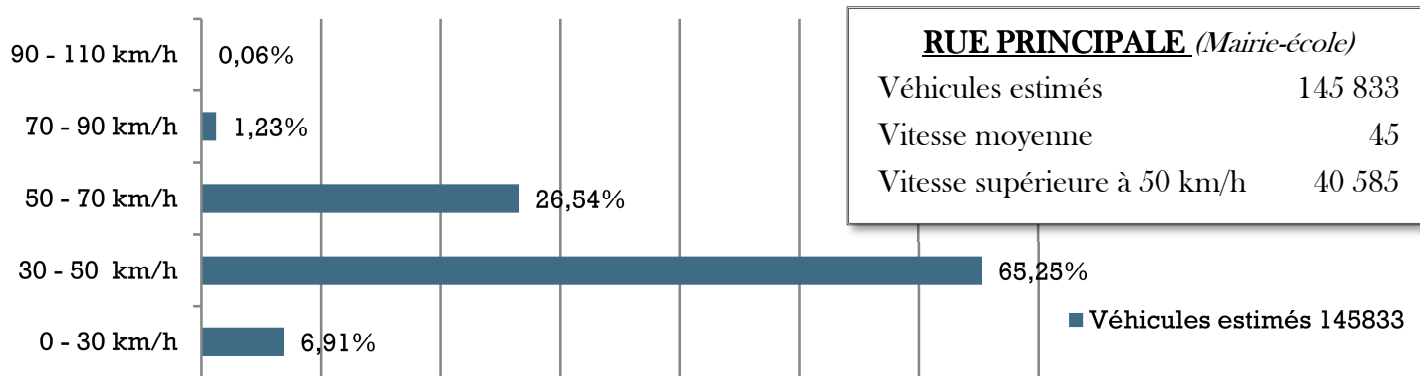
## SUBVENTIONS 2017

Le conseil municipal a établi comme suit la liste des subventions :

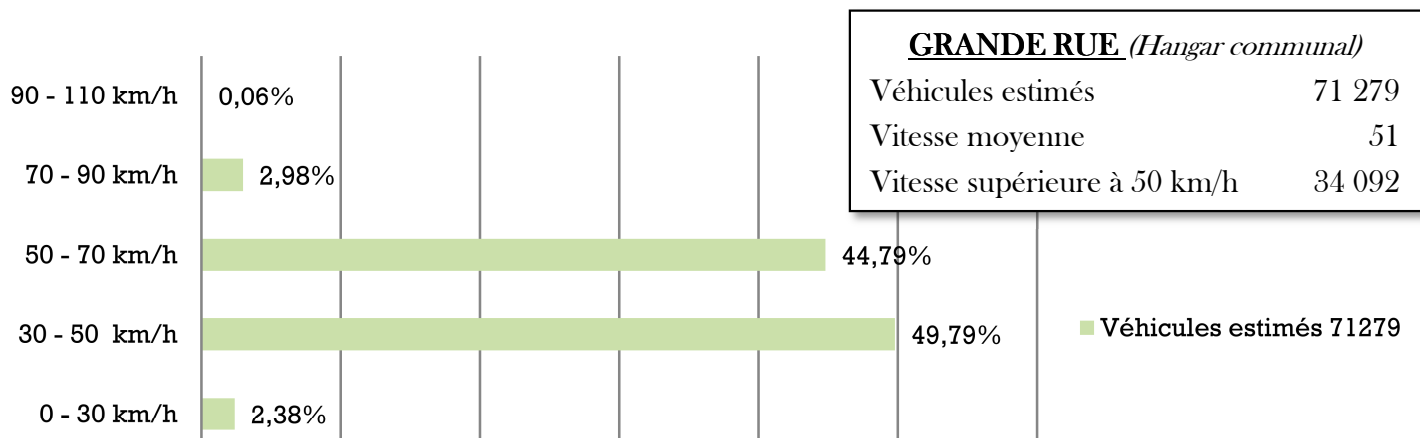
Les Pt'its Bergnolands	1 500.00 €
Espaces Livres	460.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Brénod	181.60 €
Amicale des conscrits de Brénod	150.00 €
Coopérative scolaire	75.00 €
Sou des écoles	150.00 €
Ski-Club Brénod-Corcelles	1 500.00 €
Brénod Découvertes	300.00 €
Amicale des Anciens Combattants	75.00 €
Anciens Combattants d'AFN	75.00 €
Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance de l'Ain	30.00 €
ADAPA ( <i>Aide à domicile</i> )	160.00 €
La Prévention Routière	50.00 €
Association Comice Agricole (Hotonnes)	150.00 €
CECOF ( <i>Centre de formation des apprentis</i> )	80.00 €
Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation de Nantua	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 986.60 €</b>

## STATISTIQUES DES RADARS PÉDAGOGIQUES

Période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 mai 2017



**Pour rappel : la vitesse dans le village est limitée à 50 km/h**



## CIVISME : COMMENT SE FAIRE COMPRENDRE ?

Les appels au civisme de chacun sont récurrents dans le bulletin municipal, et hélas bien peu suivis d'effets au quotidien ... comment se faire comprendre ?

En février dernier, les toilettes publiques près du four communal ont fait l'objet d'un acte de vandalisme. Le lavabo a été délibérément détruit et les faïences murales arrachées.

Un tel acte est évidemment inacceptable et les motivations de leurs auteurs sont incompréhensibles.

La Mairie a immédiatement alerté la Gendarmerie Nationale, et ces faits ont été dûment constatés par les autorités compétentes. Une plainte a été déposée.

Tout dernièrement, les toilettes de l'aire de jeux, définitivement fermées suite aux dégradations répétées dont elles ont fait l'objet depuis plusieurs années, ont été la cible de « taggeurs » aussi mal intentionnés que mal inspirés. Une nouvelle plainte vient d'être déposée à la Gendarmerie Nationale.

Le réservoir d'eau du Rocher fait régulièrement l'objet de visites intempestives et inappropriées. Récemment, des feux ont été allumés devant la porte d'entrée du local technique.

Début juin, les lettres servant à l'affichage des informations sur les panneaux placés aux entrées du village ont été dérobées. Cette fois-ci ce sont les associations qui ont été pénalisées ; les messages concernant leurs manifestations ont disparu, ou n'ont pu être affichés.

Nous déplorons également de devoir constamment contourner sur nos trottoirs des déjections canines. Rappelons que ce ne sont pas les chiens qui sont responsables, mais bien leurs maitres !



**POUR UN VILLAGE PROPRE**  
**JE RAMASSE**  
**MERCI**

**Malgré des rappels constants dans les précédents bulletins municipaux, il est devenu quasiment impossible de maintenir dans un état de propreté acceptable l'espace réservé aux colonnes de tri, en permanence encombré de déchets divers et variés :**

- verres, papiers, plastiques jonchent le sol,
- cartons et autres déchets encombrants qui devraient être déposés mensuellement à la déchetterie mobile, sont délaissés entre les conteneurs,
- litières d'animaux domestiques indécemment abandonnés derrière les conteneurs.

De nombreux habitants de Brénod nous font part de leur désagrément devant ces états de faits.

Les efforts consentis par la collectivité pour le confort de chacun et l'agrément de notre village sont anéantis par l'irresponsabilité et l'inconséquence de quelques uns.

**Rappelons que la loi punit tous ces actes qui relèvent le plus souvent de la négligence, mais hélas parfois de la malveillance de leurs auteurs.**

La municipalité lance un appel à la responsabilité et à la vigilance de tous, et en particuliers aux parents d'enfants et d'adolescents qui ne paraissent pas toujours conscients de la gravité de leurs actes.

Notre village ne peut rester accueillant et agréable à vivre que grâce à la volonté et la participation de tous.



## L'AMBROISIE « UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ... »

L'ambroisie produit, en fin d'été, une grande quantité de pollen fortement allergisant susceptible de provoquer des crises de rhinite, conjonctivite, asthme, laryngite, urticaire, voire eczéma...

Nous sommes face à un véritable enjeu de santé publique. Un arrêté préfectoral rend sa lutte obligatoire car les zones basses du département sont déjà fortement impactées. Le plateau de Brénod n'est pour l'instant pas encore réellement concerné, mais elle se rapproche de chez nous (la Combe du Val est déjà touchée) ; Nous devons donc être très vigilants.

### Comment la reconnaître :

- Elle se présente sous la forme d'un buisson herbeux de 20 cm à un mètre de haut ;
- Les tiges sont dressées, sillonnées en longueur, souvent velues et ramifiées ;
- Les feuilles sont très découpées, minces et vertes des 2 côtés ;
- Les fleurs sont vert pâle à jaune et se dressent en épis.



N.B : Elle ressemble beaucoup à l'Armoise commune (dont les feuilles sont blanches à l'envers et n'ont pas d'odeur quand on les froisse).

### Où pousse-t-elle ?

Plante annuelle, pionnière, l'Ambroisie ne supporte pas la compétition avec les autres espèces végétales. Elle préfère donc les terrains nus et ensoleillés (on ne la trouve pas en forêt).

L'Ambroisie pousse sur les remblais et chantiers, dans les terres à l'abandon, les lotissements, le long des voiries et même en limite des cultures.

### Comment lutter :

La plante doit être détruite avant la floraison et la dispersion des pollens (au plus tard au 15 août) :

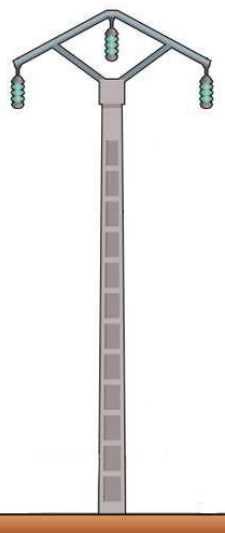
- Par l'arrachage (avec port de gants),
- Par un fauchage (qui devra être répété),
- En empêchant son installation sur les parcelles agricoles par végétalisation avec des plantes non allergisantes (trèfle, luzerne,...).

On évite la destruction par voie chimique.

Dans tous les cas et au moindre doute, on signale sa présence en **Mairie** qui, fera remonter l'information aux services compétents.

Merci d'avance pour votre participation à cette lutte d'intérêt général.

## TRAVAUX ENEDIS SUR LES LIGNES ÉLECTRIQUES À L'OUEST ET AU NORD DE LA COMMUNE



ENEDIS va entreprendre sur la commune de Brénod, des travaux de maintenance sur le réseau public d'électricité HTA (20 000 volts) dont l'objectif est la prolongation de la durée de vie du réseau et l'amélioration de la qualité de fourniture électrique.

Ces travaux concernent les hameaux de Champ de Joux, La Gouille, Le Montoux, La Pérouse, La Combe de Féirand et la Combe de Léchaud.

Les poteaux bois ou béton en mauvais état seront remplacés. Les conducteurs seront réparés et leurs attaches remplacées.

Les équipes ENEDIS et l'entreprise EIFFAGE réaliseront les travaux en commun. Pour réduire au minimum les coupures d'électricité, des groupes électrogènes seront installés afin de maintenir l'alimentation sur le réseau basse tension des zones concernées par les travaux.

Les dates précises de cette intervention seront communiquées par voie d'affichage dès qu'elles seront connues.

*Coût total de l'opération environ 200 000 €.*

## AVOIR LE BON REFLEXE PEUT SAUVER UNE VIE ... APPRENEZ LES GESTES QUI SAUVENT !

Un proche qui fait un malaise ou qui s'étouffe, une brûlure, un accident de la route...  
Nombreux sont les risques dans notre vie quotidienne. Face à une personne en danger,  
avoir les bons réflexes peut parfois sauver une vie.



**Vous devez agir mais vous ne savez pas comment ?**

**Formez-vous aux premiers secours (PSC1) avec les sapeurs-pompiers,  
pour mieux anticiper l'urgence, et savoir réagir ...**

La formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) est ouverte à tous, à partir de 10 ans, et ne nécessite aucune formation préalable. Quels que soient votre âge, votre profession et votre condition physique, vous pouvez apprendre à secourir votre prochain.

Cette formation d'une durée de 7 h, se déroule dans un groupe de 8 à 12 personnes.

En une journée, vous apprendrez des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours, etc.

Elle vous est proposée par les sapeurs-pompiers de Brénod et d'Hauteville-Lompnès.

En fonction du nombre d'inscrits, elle pourrait se dérouler durant le dernier trimestre 2017 dans le cadre du Centre de Secours d'Hauteville-Lompnès.

**Venez vous inscrire au secrétariat de mairie de Brénod avant le 30 septembre 2017.**

**Pour plus d'informations, contactez**

**André PERNOUD, chef de corps du Centre de Première Intervention de Brénod : 06 67 34 67 98**

## RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES



**Le mardi 15 août 2017 étant un jour férié, la collecte des ordures ménagères**

**est reportée au lendemain : mercredi 16 août 2017.**

**Important : Les poubelles doivent être sorties la veille au soir du jour de collecte.**

# NOS JOIES, NOS PEINES



## NAISSANCE

☞ Mylla GIRAUD, née le 5 mars 2017 à OYONNAX (Ain), fille de Frédéric GIRAUD et de Karine HAMARD.  
*Bienvenue à cette nouvelle Bergnolande et félicitations aux heureux parents !*



## MARIAGE

☞ Eloïse de MENOÛ (*petite-fille de Mme BECHET*) et Ulrich TADAULT le 28 avril 2017.  
*Nous présentons nos meilleurs vœux aux jeunes époux !*

## DÉCÈS

- ☞ Patrick ORTILLON, né en 1956, décédé le 10 février 2017.
- ☞ Yvette BRAMBILLA, née TOMASELLI en 1923, décédée le 7 mars 2017.
- ☞ Jean-Pierre SIMON né en 1951, décédé le 29 mars 2017.
- ☞ Mireille FOLLET, née GUY en 1919, décédée le 4 avril 2017.
- ☞ Marguerite POTARD, née JEOFFROY en 1920, décédée le 12 avril 2017.
- ☞ Didier MORLET (*fromager remplaçant*), né en 1964, décédé le 18 mai 2017.
- ☞ Marcel MATHIEU, né en 1936, décédé le 12 juillet 2017.

*À toutes leurs familles,  
nous présentons  
l'expression de nos  
condoléances  
attristées.*

Source : Etat-Civil 2017

## DU NOUVEAU POUR LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité, comme les demandes de passeport, sont à déposer dans l'une des 24 mairies du département de l'Ain équipées d'un dispositif de recueil.

Proches de notre commune, vous pouvez vous adresser à :

- Hauteville-Lompnes,
- Nantua,
- Oyonnax.

Pensez à prendre rendez-vous. Vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne.



### INFORMATION IMPORTANTE :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles sont valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique « Conseils aux voyageurs » sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie et sur le site internet : [www.brenod.com](http://www.brenod.com)

# LES MANIFESTATIONS

## VISITE GUIDÉE DES ÉGLISES DE CORCELLES, CHAMPDOR ET BRÉNOD



Cette visite est organisée par l'association « Le Dreffia ».

Rendez-vous le **mercredi 9 août 2017 à 9 h 45** devant l'église de Corcelles.

## FÊTE PATRONALE DU 12 AU 15 AOÛT 2017



- ↳ Attractions foraines sur la place de l'église,
- ↳ **Le 12 août 2017** : Jeux intervillages et bal des années 80 organisés par les conscrits,
- ↳ **Le 15 août 2017 à 22 h 00** : **FEU D'ARTIFICE** et bal populaire.



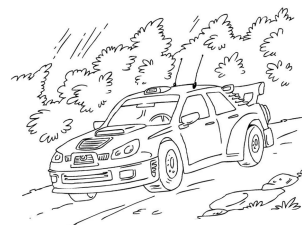
## RALLYE AIN-JURA

Le RALLYE AIN-JURA fera de nouveau étape sur notre commune le **9 septembre 2017**.

Cette épreuve compte désormais pour la COUPE D'EUROPE DES RALLYES.

Le départ de la 2<sup>ème</sup> étape chronométrée aura lieu au Poizat, et l'arrivée à Brénod au carrefour RD 57 - RD 31 (Le Montoux). **La RD 57 sera fermée de 9 h 00 à 22 h 00.**

**PARC DÉDICACES samedi 9 septembre de 11 à 13 heures.** On pourra venir admirer les voitures sur la place du village ou elles feront un passage en parcours neutralisé non-chronométré.



## 2<sup>nd</sup> GENTLEMAN CYCLISTE DU PLATEAU

Le 9 septembre également, aura lieu à Brénod la seconde édition du « GENTLEMAN CYCLISTE DU PLATEAU » course cycliste ouverte à tous, par équipes de deux, organisée par AMBITION CYCLISME FÉMIN'AIN, club cycliste d'Izernore.



Départ et arrivée devant la Mairie, avec une nouveauté cette année : l'épreuve sera ouverte aux enfants, accompagnés d'un adulte.

## PASSAGE DE LA FORESTIÈRE LE 16 SEPTEMBRE 2017



LA FORESTIÈRE, course cycloportive, traversera notre village le samedi 16 septembre 2017.

Soyons accueillants et vigilants.

## SOUPE COMMUNALE

L'opération « **SOUPE** » devrait être renouvelée cet automne, le 2<sup>ème</sup> ou le 3<sup>ème</sup> vendredi de septembre.

La date sera précisée ultérieurement, par affichage dans les commerces ainsi que sur les panneaux aux entrées du village.

Comme les années précédentes, chacun apportera un mets sucré ou salé et sa vaisselle.

Vous pourrez vous inscrire à la garderie, auprès de Karyl ou Catherine, en précisant le nombre de convives et quel type de plat vous apportez.

